

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2009044**

**Signataire : MG/MD**

**OBJET :Fort d'Aubervilliers - Poursuite des études et protocole de partenariat avec l'AFTRP (Agence Foncière Technique de la Région Parisienne)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la réflexion engagée dès le conseil municipal du 5 février 2004 en créant une mission d'information et d'évaluation sur le devenir du site,

Vu le conseil municipal du 27 janvier 2005 ayant pris acte du rapport de la mission d'évaluation,

Considérant l'étude de programmation et de projet urbain sur le site du Fort d'Aubervilliers travaillée par la ville d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, l'Etat avec l'appui du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et la Caisse des Dépôts et Consignations, engagée en 2006, sous forme de marché de définition pour la période de 2006-2008,

Considérant le choix du jury, en juillet 2008, pour la proposition de l'équipe MADEC,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que le comité de pilotage réunit le 30 septembre 2009 a acté que la forme du marché serait celle du marché négocié, que l'AFTRP interviendrait jusqu'au rendu final de la tranche ferme, qu'il y aurait un protocole d'accord passé entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Commune d'Aubervilliers, l'AFTRP et l'Etat.

A la majorité des membres du conseil, Madame AHMED s'étant abstenue.

**DELIBERE :**

**DONNE** un avis favorable à la poursuite des études sur le Fort d'Aubervilliers avec une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'équipe MADEC, sous forme de marché négocié sans mise en concurrence, pour approfondir le projet urbain, la programmation et accompagner la mise en œuvre.

**AUTORISE** le maire à signer le protocole d'accord avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, l'Agence Foncière Technique de la Région Parisienne et l'Etat (ministère de l'équipement).

Le Maire

J. SALVATOR